Sécurisation aux abords des EPLE

Objectifs

Suite aux attentats survenus sur le territoire Français en 2016, la Région a sollicité les Villes pour mettre en place de la vidéo-protection aux abords des lycées sous la condition de la validation du Conseil d'Administration de l'EPLE et d'une délibération communale. La Région participe financièrement à l'extension du réseau de caméras communal des Villes qui ont donné leur accord.

Ce dispositif vise à renforcer les mesures de sécurité autour des établissements scolaires et à anticiper les risques, protéger les bâtiments et surveiller les abords des établissements.

Bénéficiaires

Communes et groupements de communes

Caractéristiques de l'aide

Subvention d'investissement.

Nature des opérations éligibles :

- Installation de système de vidéosurveillance en extension des systèmes existants dont les modalités techniques seront définies dans le cadre de conventions individualisées.

Contacts

Contacts

Direction Bâtiments Régionaux

02 31 06 89 64 (secrétariat)